



ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Circulation à ANHEE, rue Petit, rue de la Libération,  
rue Ribot et rue Grande  
**Travaux de pose de câbles HT, BT et EP pour  
ORES**  
(Prolongation chantier)

Le Bourgmestre,

- Attendu que la société dénommée « GENETEC » est mandatée par la société ORES pour procéder à trois ouvertures de voiries afin d'y poser des câbles HT, BT et EP ;
- Attendu que ces travaux sont prévus rue Petit, rue de la Libération, rue Ribot et rue Grande, en commençant par la rue Petit et en finissant par la rue Grande ;
- Attendu que la bonne réalisation de ces travaux nécessite l'occupation d'une partie de la voirie et l'interdiction de stationner rue Petit et rue Ribot ;
- Attendu que la rue Ribot étant étroite, il est nécessaire d'interdire la circulation des véhicules ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

**ARRETE:**

**Art.1°:** A dater du 02 avril 2024 et ce, jusqu'au 12 avril 2024 inclus, de 07h00 à 17h00, il sera procédé à des travaux de pose de câbles par ouverture de voirie par la société dénommée « GENETEC » pour le compte d'ORES à la rue Petit, rue de la Libération, rue Ribot et rue Grande. Le stationnement des véhicules sera interdit rue Petit et rue Ribot aux dates et heures mentionnées. **La circulation des véhicules sera interdite rue Ribot aux dates et heures mentionnées.** La circulation des riverains sera maintenue autant que possible.

**Art.2°:** Une signalisation conforme à ce type de chantier sera mise en place avant le début des travaux.

Responsable chantier et signalisation : GENETEC, Mr Yves Dujardin : 0472/22.08.24.

**Art.3°:** Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

**Art.4°:** Copies de la présente sont adressées à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police de DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, au SPW (Mr Gaballo) ainsi qu'au demandeur : GENETEC

Anhée, le 29/03/2024.



Le Bourgmestre f.f.,

Aurélien Dekoninck.

**PUBLICATION** : Le Bourgmestre certifie que l'Ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 29/03/2024.



Le Bourgmestre f.f.,

Aurélien Dekoninck.

